



- P 2 **Edito**
par Luc Bourgeois
et Élodie Porraccia
- P 3 > 5 **Actualités**
Solidarité avec les confrères
du 06 // Vers la création d'une
OP Bovine // Projet de bergerie
rafraîchissante
- P 6 > 7 **GDS :**
Biosécurité en élevage
- P 8 > 9 **Formations**
2020/2021
- P 10 **Maltraitance**
équidés
- P 11 **Annonces**





Chers confrères, c'est avec désarroi que nous écrivons cet édito. Nos confrères des Alpes Maritimes ont vécu un véritable déchaînement des éléments naturels. Nous avons une pensée pour ce berger décédé en voulant sauver ces brebis au plus fort de l'épisode, emmené par une vague.



Maintenant il faut savoir se montrer solidaire et aider ensemble nos collègues. Nous tenons, d'ores et déjà, à remercier l'élan de solidarité dont vous avez fait preuve avec une mobilisation massive de fourrage. Cette aide précieuse va permettre à de nombreux éleveurs des vallées de l'arrière-pays de passer l'hiver dans de meilleures conditions. Hélas, dans la catastrophe, certains ont perdu la totalité de l'exploitation, ne laissant pas à la place à un hivernage serein. Il nous faut donc rechercher également quelques places d'hivernage pour leur venir en aide. On ne doute pas que vous saurez vous montrer solidaire pour aider comme vous pouvez, ces éleveurs en détresse en vue de l'hiver qui approche.

Cette catastrophe met en avant l'artificialisation des sols et le manque d'entretien de nos ouvrages hydrauliques. Ce n'est pas le classement comme cours d'eau de nos canaux d'écoulement qui vont nous rassurer, bien au contraire. Ceci démontre encore une fois le train à deux vitesses que nous subissons, d'un côté une urbanisation galopante, 20% des terres sont artificialisées dans les BdR contre 9% au niveau national. Certains projets comme le contournement autoroutier d'Arles va accentuer ce risque majeur. De l'autre côté, le verdissement de la réglementation toujours plus sévère pour l'entretien de nos canaux d'arrosage et d'écoulement nous font craindre le pire dans les années à venir.

L'année 2020, ne nous aura pas épargnée sur le front des épisodes météorologiques. Il faut remonter à 1973 pour retrouver autant de neige en septembre, dans les alpes du nord. Il aura fallu des bergers courageux, et des éleveurs responsables pour limiter les dégâts. La crise sanitaire a aussi terni nos alpages. Le COVID n'ayant pas permis d'autres destinations que la France pour les vacances, de nombreux Français sont venus sillonner nos verts pâturages démontrant ainsi une cohabitation compliquée avec nos chiens de protection. Malgré tout, la responsabilité nous incombe, encore une fois, pour un prédateur que l'on subit. Cette situation reste inacceptable et invivable ! On ne se quittera pas sans parler de la PAC, nous avons bataillé pour obtenir les crédits pour le prolongement de vos MAEC sur la campagne 2020. Une démarche commune Conseil Régional et profession agricole est en cours auprès du Ministère de l'agriculture pour abonder cette enveloppe budgétaire. A ce jour, seul vos SHP seront abondés. On compte sur votre solidarité rapidement.

Amicalement,

Élodie PORRACCHIA et Luc BOURGEOIS

Co-présidents de la FDO 13



Solidarité avec les confrères du 06 : la profession se mobilise !

Les intempéries qui ont frappés les Alpes Maritimes et dévastés les vallées sont sans précédents. Pour venir en aide aux agriculteurs touchés, une mobilisation importante s'est mise en place.

Les éleveurs des Bouches-du-Rhône soucieux de la situation de leurs collègues ont souhaité mettre en place une **collecte de fourrage**.

! Ainsi, **plus de 120 tonnes de dons** foin, aliments pour chiens de troupeaux, matériels, vont être acheminés gratuitement dans le 06, avec du matériel et de l'alimentation pour les chiens de troupeaux. L'acheminement se fera dans quelques jours dès lors que certains axes routiers seront réouverts ou réaménagés.



Parallèlement à cela, les éleveurs de notre département ont **libéré des places de pâturages** pour accueillir quelques troupeaux sinistrés durant la période hivernale.

Encore une fois, les éleveurs des Bouches-du-Rhône **répondent présents et sont solidaires !**





Vers la création d'une OP Bovine

La filière bovine des Bouches-du-Rhône connaît, depuis toujours, un manque dans l'organisation de sa mise en marché pour la viande. Suite à la création de la SICABATTOIR DE TARASCON, il était nécessaire de renforcer et de structurer la filière bovine locale.

- ▶ **En 2003 déjà**, un groupe d'éleveurs avait envisagé le projet d'organisation de producteurs (OP) sans jamais aboutir.
- ▶ **Aujourd'hui** plus que jamais **la structuration de la filière devient une nécessité** pour faire face à la fois à une demande toujours plus importante de l'aval, gagner en compétitivité sur un marché toujours plus concurrentiel, mais surtout renforcer la création de la SICABATTOIR DE TARASCON.



*C'est pour cela que la future OP qui s'appelle **Organisations de producteurs "Bovins du Sud"** a été constitué et devrait voir le jour dans les prochains mois. Celle-ci sera de type **non commercial**.*

L'OP devra effectuer un certain nombre de missions et aura notamment pour objet la valorisation de la production agricole de ses membres, le renforcement de l'organisation commerciale des producteurs ou encore l'organisation et la pérennisation de la production sur un territoire déterminé. Celui-ci s'étendra aux départements des Bouches du Rhône, du Gard et de l'Hérault. Il s'agira surtout de **renforcer la capacité de négociation des éleveurs, dans le cadre strict du respect du droit de la concurrence.**



Pour se faire l'OP devra compter au **minimum 30 éleveurs et au moins 2000 EGB*** (quotas imposés par l'administration pour valider une OP). Cela semble largement atteignable compte tenu du nombre d'éleveurs motivés par la démarche et notamment ceux commercialisant déjà leurs animaux avec l'AOP Camargue.

Les adhérents devront en retour apporter 75% de leur volume hors vente directe, et s'engager au minimum sur 3 ans.

Pour plus de renseignements :
Pôle élevage au 04 42 23 86 46

*Équivalent gros bovin (EGB) - Bovin de moins de 8 mois = 0,4 EGB / Bovin de 8 à 24 mois = 0,8 EGB / Bovin de plus de 24 mois = 1 EGB



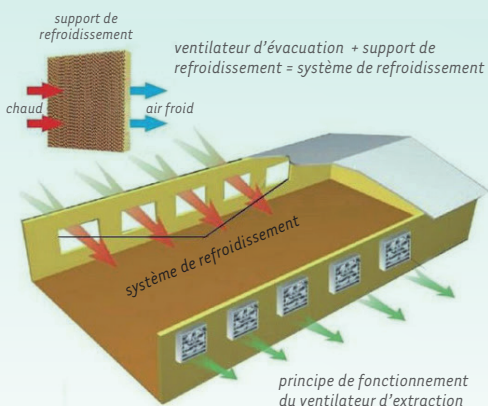
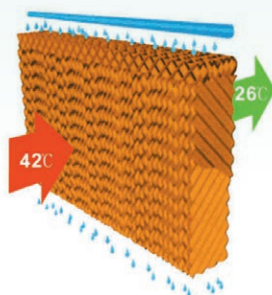
Projet de **bergerie rafraîchissante**

Un partenariat entre l'entreprise *Richel* et la *Chambre d'agriculture* est en cours d'élaboration dans le cadre de la **création d'un prototype de bergerie rafraîchissante.**

Cette bergerie, **basée sur le système PAD COOLING**, sera rafraîchie en période chaude permettant un **bien-être animal** et **une production aisée en bâtiment.**

Le système PAD COOLING est un système de refroidissement **très utilisé en maraîchage et adaptable en élevage.** Il est utilisé dans les bâtiments dynamiques.

Une circulation d'eau par gravité est créée dans des panneaux refroidissants alvéolés,



en cellulose ou en plastique, et installés aux entrées d'air. L'air entrant est alors refroidi.



Les travaux sont déjà bien avancés et les **premiers essais commenceront début 2021.**





BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE

La biosécurité est l'ensemble des mesures mises en place pour limiter au maximum les risques d'introduction et de diffusion de pathogènes en élevages et dans l'environnement. Plusieurs volets sont à prendre en compte en matière de biosécurité :

▶ ÉVITER L'INTRODUCTION DE PATHOGÈNE DANS L'ÉLEVAGE



Lorsque des animaux sont introduits sur un élevage (achats / retour de rassemblement / regroupement), il est primordial que des **mesures de quarantaine soient instaurées et de réaliser les analyses réglementaires exigées à l'introduction, en fonction des espèces.**

En amont, **connaître le statut des troupeaux d'origine** permet d'éviter l'introduction d'animaux à risque. Un **billet de garanties conventionnelles** peut être également signé afin de spécifier des accords, avec le vendeur, en cas de résultat positif à des maladies qui ne seraient pas prévus dans la réglementation.

La venue de visiteurs peut engendrer l'introduction de pathogènes, disséminés par des chaussures contaminées par exemple. Le port de surbottes est donc fortement recommandé pour les visiteurs.

▶ LIMITER LA CIRCULATION DE PATHOGÈNE AU SEIN DU TROUPEAU

Au sein d'un cheptel, en cas d'animaux malades, un **isolement** de ceux-ci est préconisé afin de limiter les blessures et/ou la contamination d'autres animaux s'il s'agit d'une maladie transmissible. Une zone "infirmier" peut être créée à cette intention.

La qualité des aliments joue un rôle important sur la santé des animaux. De bonnes conditions de stockage et de distribution des aliments sont donc à respecter afin de garantir cette qualité.

L'accès aux lieux d'élevage pour les animaux d'autres espèces (ex: chiens et chats) est à restreindre car ils peuvent être les hôtes de pathogènes et participer à entretenir une contamination de l'élevage.

▶ EN CAS DE PATHOGÈNE, ÉVITER LA TRANSMISSION À L'HOMME

Certaines maladies animales sont transmissibles à l'Homme, elles sont nommées zoonoses. **En cas de zoonose** dans un élevage, les personnes à risques (femme enceinte, etc.), venant sur l'exploitation, doivent être prévenues, ne pas entrer en contact avec les animaux ou entrer dans les bâtiments et notamment porter des surbottes afin de se protéger. De même, **en cas d'assistance aux animaux lors des mises-bas**, la personne en contact doit se protéger, à minima, par le port de gants, de surbottes et d'un masque.

▶ LIMITER LES CONTACTS AVEC LES ÉLEVAGES VOISINS

Afin d'éviter une éventuelle contamination par un cheptel voisin, infecté par une maladie, ou de contaminer un autre élevage en cas de problèmes sanitaires sur son propre élevage, des clôtures ou autres séparations physiques des pâturages sont primordiaux.

- + Prévenir en cas de visites de personnes à risques (femme enceinte, etc.)
- + Se protéger en cas d'assistance aux animaux lors des mises-bas

- Éviter l'introduction de pathogène dans l'élevage
 - Achats / retour de rassemblement / regroupement
 - Visiteurs

- + Analyses à l'introduction
- + Connaissance du statut des troupeaux d'origine
- + Respect du délai de quarantaine
- + Surbottes pour les visiteurs



En cas de pathogène, éviter la transmission à l'homme

ÉLEVAGE
Limite la circulation de pathogène au sein du troupeau

Limiter la dissémination de pathogène dans l'environnement ainsi que les contacts avec la faune sauvage



- + Isolement des animaux malades
- + Respect des bonnes conditions de stockage et de distribution des aliments
- + Limiter l'accès aux lieux d'élevage pour les animaux d'autres espèces (ex : chiens et chats)

Limiter les contacts avec les élevages voisins

- + Clôture ou autres séparations physiques des pâturages
- + Empêcher l'accès aux points d'eau et aux lieux de stockage des aliments par la faune sauvage



+ Clôture ou autres séparations physiques des pâturages

▶ **LIMITER LA DISSÉMINATION DE PATHOGÈNES DANS L'ENVIRONNEMENT AINSI QUE LES CONTACTS AVEC LA FAUNE SAUVAGE ET LES RONGEURS**

La faune sauvage et les rongeurs, peuvent être à l'origine de la contamination d'un cheptel et inversement. Pour limiter ce risque ainsi que la dissémination de pathogènes dans l'environnement, des clôtures ou autres séparations physiques des pâturages est à mettre en place. L'accès aux points d'eau et aux lieux de stockage des aliments par la faune sauvage et rongeurs est également à proscrire.

Sabine ATGER (GDS 13)





FORMATIONS 2020/2021

▶ **OBTENIR LE CERTIFICAT DE BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE PORCIN**

Afin de lutter contre les contaminations des élevages et lutter contre la peste porcine Africaine il est nécessaire de sensibiliser les éleveurs sur les risques sanitaires encourus dans leurs élevages et être capable de mieux maîtriser les mesures de prévention pour protéger leurs élevages et ne pas perdre le statut "indemne de peste porcine" qui entraînerait des pertes économiques majeures en raison des restrictions commerciales imposées aux pays touchés et donc de mettre en place des mesures de biosécurité.

▶ **Session 1 jour** - 17 novembre - Aix-en-Provence

▶ **OBTENIR LE CERTIFICAT DE BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE VOLAILLE**

La filière avicole est touchée notamment dans le Sud-Ouest par la grippe aviaire (ou influenza aviaire). Afin d'éradiquer cette maladie animale infectieuse et contagieuse, des mesures spécifiques ont été prises par l'arrêté du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire.

Il définit les obligations des éleveurs notamment d'avoir suivi une formation relative à la gestion du plan de biosécurité et aux bonnes pratiques d'hygiène.

▶ **Session 1 jour** - à la demande - Aix-en-Provence

▶ **CERTIFICAT DE COMPÉTENCE AU TRANSPORT DES ONGULÉS VIVANTS (CCTROV)**

Le règlement (CE) N° 1-2005 du Conseil Européen du 22 décembre 2014, relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes établit l'obligation, pour tout transporteur professionnel d'animaux, d'être en possession d'une habilitation au Transport d'Animaux Vivants (ongulés et volailles).

CCTROV BOVIN, CAPRIN, OVIN, ÉQUIN, PORCIN

▶ **Session 3 jours** - novembre 2020 - Saint-Martin-de-Crau

CCTROV VOLAILLE

▶ **Session 2 jours** - février 2021 - Lambesc

▶ **GUIDE DES BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE EN ÉLEVAGE FERMIER**

Vous êtes productrices ou producteurs fromagers fermiers et la réglementation vous impose de réaliser et de formaliser une analyse des risques sanitaires sur votre exploitation. Vous avez été formé-e au Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène, vous devez alors effectuer la mise à jour européenne de cet outil en particulier pour établir votre Plan de Maîtrise Sanitaire en conformité. Si vous n'avez jamais été formé à l'outil vous devez suivre une formation initiale de trois jours.

S'INITIER AU GUIDE DES BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE EN ÉLEVAGE FERMIER

▶ **Session 3 jours** - dates en fonction de la demande - Saint-Martin-de-Crau

SE PERFECTIONNER AU GUIDE DES BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE EN ÉLEVAGE FERMIER

▶ **Session 1 jour** - date en fonction de la demande - Saint-Martin-de-Crau

► **CRÉER SON RUCHER**

- **Session 2 jours** - dates et lieu en fonction de la demande



Votre contact :
Béatrice Argiolas,
assistante pôle élevage
au 04 42 23 86 46 (sauf le mercredi)
b.argiolas@bouches-du-rhone.chambagri.fr.

SANTÉ ANIMALE

Vous souhaitez reconnaître les premiers symptômes et leur gravité pour décider de la marche à suivre ; Assurer la bonne santé de votre troupeau tout en réduisant l'utilisation des médicaments grâce à la connaissance des produits disponibles, de leurs modes d'utilisation et de leur efficacité. Vous souhaitez maîtriser les techniques d'autopsie dans un objectif de prévention environnementale et sanitaire.

► **OBJECTIFS DES FORMATIONS :**

- **Diagnostiquer** pour pouvoir prévenir et soigner les pathologies dans son troupeau
- **Maîtriser les techniques d'autopsie**
- **Connaître les médicaments** et leur mode d'action pour bien soigner vos animaux et connaître la réglementation sur la pharmacie d'élevage et son registre sanitaire

DEVENIR ELEVEUR INFIRMIER DE SON TROUPEAU PETIT RUMINANT (OVIN, CAPRIN)

- **Session 1 jour** le 5 janvier 2021 - Saint-Martin-de-Crau

DEVENIR ELEVEUR INFIRMIER DE SON TROUPEAU BOVIN

- **Session 1 jour** le 30 mars 2021 - Saint-Martin-de-Crau

GÉRER LA PHARMACIE D'ÉLEVAGE : PRÉVENTION DANS LE TROUPEAU

- **Session 1 jour** le 19 janvier 2021 - Saint-Martin-de-Crau

MAÎTRISER LES TECHNIQUES DE L'AUTOPSIE SUR PETIT RUMINANT : PRÉVENTION DANS LE TROUPEAU

- **Session 1 jour** le 2 février 2021 - Saint-Martin-de-Crau

GÉRER LE PARASITISME EN ÉLEVAGE OVIN ET/OU BOVIN

- **Session 1 jour** le 23 février - Saint-Martin-de-Crau

MAÎTRISER LES RISQUES D'ANTIBIORÉSISTANCE

- **Session 1 jour** le 16 mars 2021 - Saint-Martin-de-Crau

Votre contact : Laure Eon, vétérinaire du GDS,
au 06 74 69 75 89 - l.eon@bouches-du-rhone.chambagri.fr



Plan



MALTRAITANCE ÉQUIDÉS

*Le pôle élevage de la
Chambre d'agriculture est
rentré en contact avec
la DDPP pour connaître
les modalités du **plan
de maltraitance des
équidés appliquées dans
le département, suite à
l'incident sur le secteur
de Maillane.***

ÉQUIDÉS MUTILÉS

Propriétaires de chevaux,
des agents de l'Institut français
du cheval et de l'équitation
**répondent à vos questions
de 9h à 17h.**

0 800 738 908 Service & appel
gratuits

Service mis en place par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
Du lundi au vendredi.

Les services de police et gendarmerie sont d'ores et déjà très attentifs à la situation.

⚡ **LA VIGILANCE DE TOUS S'IMPOSE !**

Les services de police et gendarmerie nous rappellent les consignes de sécurité suivantes :

▶ **visiter** quotidiennement ses chevaux

- ▶ **rapprocher**, si possible, **les animaux** des habitations où l'alerte peut être donnée
- ▶ **ne pas laisser de licol** sur les chevaux
- ▶ penser à **bien verrouiller le portail** de l'enclos
- ▶ il est possible d'**installer un éclairage**, une **vidéo-surveillance** ou des caméras de chasse





Annonces

- A vendre 2 boucs de 8 mois issue insémination prêt pour la reproduction cette année. Et un bouc de 18 mois issue insémination aussi pour cause de consanguinité avec mon troupeau ces filles sont visibles à la ferme - Prix me contacter
☎ 06 87 55 49 74
- A louer : 20 ha de près en herbe avant fin Novembre 2020
☎ 06 18 40 84 91
- Recherche place pour pâturer : environ 50-70 ha
☎ 06 41 52 00 27

- Cherche place pour 100 brebis avec bergerie de préférence
☎ 06 65 70 08 28
- Cherche estive 2021 pour 300 brebis
☎ 06 73 77 63 96
- Cherche à acheter un lot de Mérinos agnelant cet Automne / Hiver. Mérinos à laine fine, bien grise
☎ 06 73 04 03 29
- Donne Berger de Bucovie pure race 6 ans
☎ 06 64 19 10 36
- Vente : Agnelles de 6 mois, femelles de 12 et 18 mois
☎ 06 69 34 20 87 / 06 77 93 58 83
- Vente : brebis Mérinos à terme le 17 Octobre 2020. Vente de chevrettes rousses
☎ 06 77 93 58 83
- Berger cherche emploi : libre de suite avec chien et voiture
☎ 06 85 47 87 07

 **Pour déposer vos annonces,**
contactez le 04 42 23 86 46

Chambre d'agriculture	Maison des Agriculteurs 22, av. Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence	☎ 04 42 23 06 11 ☎ 04 42 63 16 98	accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.paca.chambres-agriculture.fr
Bovin 13	//	☎ 04 42 23 86 35 ☎ 04 26 03 12 83	s.attias@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.bovin13.com
GDS 13	//	☎ 04 42 96 95 72 ☎ 04 26 03 12 83	gdsbdr@yahoo.fr
Syndicat Caprin	//	☎ 04 42 23 86 45 ☎ 04 26 03 12 83	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
FDO	Avenue de Céret 13310 St-Martin-de-Crau	☎ 06 71 76 31 92	fdo13@yahoo.fr

Pour recevoir la lettre, vous devez adhérer à l'une des quatre structures (FDO 13, Bovin 13, GDS 13 ou le Syndicat Caprin) ou souscrire à un abonnement pour les personnes hors département ou non professionnelles. Pour tous renseignements : 04 42 23 86 46.

SOUTENIR CEUX QUI FONT L'AGRICULTURE DE DEMAIN.

L'INSTALLATION by 
Des nouvelles conditions avantageuses pour
le financement, l'assurance, les placements...



By = par. Offre réservée aux adhérents au syndicat Jeunes Agriculteurs, personnes physiques majeures ou morales agissant pour des besoins professionnels, et exerçant leur activité professionnelle depuis moins de 2 ans (à compter de leur date d'installation effective mentionnée sur le certificat de conformité émis par la Direction Départementale des Territoires (D.D.T) ou Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M)). L'offre Installation by CA est un ensemble d'avantages tarifaires sur certains produits et services proposés par les Caisses régionales de Crédit Agricole, s'appliquant à tout produit ou service concerné nouvellement souscrit. Renseignez-vous auprès de la Caisse régionale de votre lieu d'installation pour connaître la disponibilité et le détail complet de l'offre. Conditions en vigueur au XXXX/XXXX, susceptibles d'évolution. Sous réserve d'acceptation de votre dossier de financement par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. Les contrats d'assurance sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.